

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE DE SKHIRATE - TEMARA
COMMUNE DE SKHIRATE
D.S/ D.A.F/S.B.M

AVIS D'APPEL D'OFFRE SIMPLIFIE
N° 14/2025

Le **12/11/2025 à 11:00 h**, il sera procédé, au bureau du président du conseil communal de Skhirate sis à la RN N° 01 Skhirate à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix concernant :

- Acquisition d'une ambulance équipée au profit de la commune de Skhirate.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **(350 400,00 DH TTC) Trois cent cinquante mille quatre cents Dirhams toute taxe comprise.**

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(7 000,00 DH) Sept mille Dirhams**

La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse (www.marchespublics.gov.ma) Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les prospectus, notices, fiche technique (d'ambulance et d'équipement) et tout document technique jugé utile exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau d'ordre de la commune de Skhirate sis au boulevard Hassan II - Skhirate au plus tard le 11 Novembre 2025 à 16h00 avec accusé de réception ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N° 4 du règlement de consultation.

Le Président

